

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES SUR LES RAPPORTS DE LA COMMISSION POLITIQUE SPÉCIALE

SOMMAIRE

<i>Nombres des résolutions</i>	<i>Titres</i>	<i>Points de l'ordre du jour</i>	<i>Dates d'adoption</i>	<i>Pages</i>
2258 (XXII)	Effets des radiations ionisantes (A/6869).....	36	25 octobre 1967	19
2307 (XXII)	Politique d'apartheid du Gouvernement de la République sud-africaine (A/6914)	35	13 décembre 1967	19
2308 (XXII)	Etude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects (A/6959).....	37	13 décembre 1967	21
2341 (XXII)	Rapport du Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (A/7004)			
	Résolution A	34	19 décembre 1967	21
	Résolution B	34	19 décembre 1967	22

2258 (XXII). Effets des radiations ionisantes

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 913 (X) du 3 décembre 1955 portant création du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes, ainsi que ses résolutions ultérieures réaffirmant qu'il était souhaitable que ledit comité poursuive ses travaux,

Préoccupée par les effets néfastes qui peuvent résulter pour les générations actuelles et futures des niveaux de radiation auxquels l'humanité est exposée,

Consciente de la nécessité de continuer à rassembler des renseignements sur les radiations ionisantes et à analyser leurs effets sur l'humanité et sur son milieu,

1. *Prend acte avec satisfaction* du rapport adopté par le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes lors de sa dix-septième session¹;

2. *Félicite* le Comité scientifique d'avoir depuis sa création utilement contribué à faire mieux connaître et mieux comprendre les effets et les niveaux des radiations ionisantes;

3. *Prie* le Comité scientifique de poursuivre son programme, y compris ses activités de coordination, afin d'accroître les connaissances concernant les niveaux et les effets des radiations ionisantes émises par toutes les sources;

4. *Prend note* de l'intention du Comité scientifique de tenir sa dix-huitième session en avril 1968 et de présenter un nouveau rapport à l'Assemblée générale;

5. *Félicite* l'Organisation météorologique mondiale de ses efforts en vue d'établir un système pour l'obser-

vation des niveaux de radioactivité atmosphérique et pour la communication des renseignements obtenus;

6. *Remercie* les institutions spécialisées, l'Agence internationale de l'énergie atomique et les organisations non gouvernementales intéressées de l'aide qu'elles ont fournie au Comité scientifique;

7. *Recommande* à toutes les parties intéressées de continuer à coopérer avec le Comité scientifique;

8. *Prie* le Secrétaire général de continuer à fournir au Comité scientifique l'assistance nécessaire pour la poursuite de ses travaux et pour la communication de ses conclusions au public.

*1592^e séance plénière,
25 octobre 1967.*

2307 (XXII). Politique d'apartheid du Gouvernement de la République sud-africaine

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions sur cette question et réaffirmant, en particulier, sa résolution 2202 (XXI) du 16 décembre 1966,

Rappelant les résolutions 181 (1963), 182 (1963), 190 (1964) et 191 (1964) du Conseil de sécurité, en date des 7 août et 4 décembre 1963, 9 juin et 18 juin 1964,

Ayant examiné le rapport du Comité spécial chargé d'étudier la politique d'apartheid du Gouvernement de la République sud-africaine²,

Prenant acte avec satisfaction du rapport du Cycle d'études international sur l'apartheid, la discrimination raciale et le colonialisme dans le sud de l'Afrique, qui s'est tenu à Kitwe (Zambie)³,

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-deuxième session, Annexes, point 36 de l'ordre du jour, document A/6814.

² *Ibid.*, point 35 de l'ordre du jour, document A/6864 et Add.1.

³ A/6818 et Corr.1.